



communiqué

Date Le 17 juin 1993

N° 133

Pour publication

LES MINISTRES RÉPONDENT AUX PRÉOCCUPATIONS DE L'INDUSTRIE DE L'ACIER

L'honorable Don Mazankowski, vice-premier ministre et ministre des Finances, et l'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, ont annoncé aujourd'hui des mesures pour répondre aux préoccupations de l'industrie canadienne de l'acier devant l'incidence des importations sur le marché canadien de l'acier.

Les ministres ont annoncé l'établissement d'un Comité de surveillance des importations, composé de représentants des secteurs public et privé, qui sera chargé de suivre de près les prix et les niveaux des importations d'acier et leur incidence possible sur le marché canadien.

Les ministres ont aussi annoncé que le gouvernement commandera une étude indépendante des différences qui existent entre les recours commerciaux prévus par la législation commerciale du Canada et des États-Unis, à la lumière des préoccupations récemment exprimées par l'industrie canadienne de l'acier. Les ministres ont mentionné que cette étude fera partie d'un examen détaillé des recours commerciaux prévus dans la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*. L'examen prendra aussi en compte les résultats des Négociations commerciales multilatérales du GATT.

Les représentants de l'industrie ont rencontré les deux ministres, le 9 juin, pour exprimer leurs préoccupations devant la situation du marché canadien de l'acier, surtout à la lumière des décisions récentes du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) sur les tôles d'acier importées des États-Unis et sur les aciers laminés à chaud importés de six pays, dont les États-Unis. L'industrie craint que le marché canadien ne soit maintenant vulnérable à une augmentation subite des importations faisant l'objet d'un dumping.

Le Comité de surveillance des importations permettra de suivre, en étroite collaboration avec l'industrie, les possibilités de détournement au Canada d'exportations de fournisseurs étrangers affectées par les mesures compensatoires et antidumping